



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2012-2013**, tenue le jeudi 25 avril 2013 à 12 h 30 en la salle A-M050 du Pavillon Hubert-Aquin (400, rue Sainte-Catherine Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 14 juin 2012
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2012-2013, tenue le 23 août 2012
 4. Rapport du Comité exécutif
 5. Renouvellement des conventions collectives
 6. États financiers et prévisions budgétaires
 - 6.1 États financiers 2012-2013
 - 6.2 Proposition de rétablissement de la cotisation syndicale à 1,5 %
 - 6.3 Prévisions budgétaires 2013-2014
 - 6.4 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2013-2014
 7. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
 8. Élections dans les instances académiques de l'UQAM
 - 8.1 Conseil d'administration (2 postes)
 - 8.2 Commission des études (1 poste)
 - 8.3 Sous-commission des ressources (4 postes)
 9. Divers
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

Le président du Syndicat, Jean-Marie Lafortune, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Thérèse St-Gelais, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Jean-François Hamel, appuyée par Esther Trépanier, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 14 juin 2012.

Sur proposition de Peggy Davis, appuyée par Cynthia Girard, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 14 juin 2012, est adopté sans modification.

3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2012-2013, tenue le 23 août 2012.

Sur proposition d'Alexis Lussier, appuyée par Geneviève Pagé, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2012-2013, tenue le 23 août 2012, est adopté sans modification.

4. Rapport du Comité exécutif

La parole est donnée au président, Jean-Marie Lafortune. Il explique que les membres du Comité exécutif résumeront tour à tour les différents dossiers traités en cours d'année. Il abordera d'abord les dossiers à teneur politique alors que le premier vice-président, Michel Laporte, et le conseiller juridique, Alain Brouillard, feront le bilan des griefs et des décisions d'arbitrage liés à l'application des conventions collectives.

4.1 Les dossiers politiques

Le président indique qu'à la suite de son bilan de l'année 2012-2013, il esquissera les perspectives d'évolution de certains dossiers au cours de l'année 2013-2014.

Parachèvement de la session d'hiver 2012

Le président rappelle que l'année syndicale 2012-2013 a débuté avec la tenue de l'Assemblée générale statutaire du 14 juin 2012 lors de laquelle le corps professoral a adopté des résolutions concernant la vision du développement de l'UQAM, la course au rectorat, la grève étudiante et les modalités de reprise de la session d'hiver 2012. Dans le contexte de l'application de la Loi 12 (Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent), qui déterminait la reprise forcée des cours de la session d'hiver 2012 au 27 août 2012, l'Assemblée générale a mandaté le Comité exécutif d'obtenir une entente satisfaisante sur les modalités de reprise des cours et de convoquer une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale le 23 août 2012. Les pourparlers avec les représentants de la direction de l'UQAM se sont poursuivis pendant l'été, mais n'ont abouti à aucune entente globale. En réponse à l'application de la Loi 12, l'Assemblée générale convoquée à une réunion extraordinaire le 23 août adoptait une résolution qui permettait au Comité exécutif d'avoir recours au fonds spécial de la CSN afin de protéger ses membres des lourdes amendes et des autres mesures répressives inscrites dans la Loi 12. Le SPUQ fut le seul syndicat de professeurs d'université à adopter une telle résolution qui s'apparentait à un vote de grève et qui dans les faits garantissait l'exercice de la liberté académique attaquée par le gouvernement libéral. La session d'hiver 2012 a été complétée selon un calendrier comprimé et fut suivie immédiatement par la session d'automne 2012 écourtée à 12 semaines.

Élection d'un nouveau gouvernement provincial

Le 20 septembre 2012, la Loi 12 était abrogée à la suite de l'élection du gouvernement du Parti québécois le 4 septembre. Le nouveau gouvernement a aussi créé le nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie salué par la

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) qui avait demandé que la recherche universitaire ne soit plus la responsabilité du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le gouvernement a ensuite annoncé la tenue d'un Sommet sur l'enseignement supérieur qui n'équivalait en rien la demande d'états généraux sur l'éducation universitaire maintes fois réitérée depuis quelques années.

Demande d'enquête publique sur la police

Parallèlement, le Conseil syndical du SPUQ demandait à la première ministre, lors de sa réunion du 21 septembre 2012, la tenue d'une commission d'enquête publique sur les agissements de la police pendant la grève étudiante de 2012 ainsi que la création d'un organisme civil indépendant avec pouvoir d'initiative. Cette demande, qui a été faite conjointement avec une cinquantaine d'associations étudiantes, communautaires et syndicales, a été réitérée à plusieurs reprises pendant l'année universitaire et a été étendue récemment à une demande d'abrogation du règlement P-6 de la Ville de Montréal dont l'application a entraîné des arrestations de près de 900 personnes en février et mars 2013. En lieu et place, le gouvernement a annoncé la création d'un comité d'examen siégeant à huis clos présidé par Serge Ménard.

Course au rectorat

En octobre et novembre 2012, l'UQAM était en pleine course au rectorat. Deux numéros du *SPUQ-Info* ont été publiés : le premier a voulu dépeindre le profil d'une candidature souhaitable pour le rectorat de l'UQAM; le second posait une série de questions aux deux candidats, Robert Proulx et Gérald Larose, destinée à clarifier leurs intentions et leurs positions relatives à l'exercice de la fonction de recteur de l'UQAM. L'élection de Robert Proulx a entraîné l'élection et la nomination de deux nouveaux vice-recteurs, soit René Côté au vice-rectorat à la Vie académique et Marc Turgeon, au vice-rectorat aux Ressources humaines.

Sommet sur l'éducation

Quatre rencontres préparatoires à la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur se sont déroulées de novembre 2012 à février 2013. Les thèmes abordés ont été la qualité de l'enseignement, l'accessibilité aux études postsecondaires, la gestion universitaire et la recherche. Le SPUQ a participé aux rencontres préparatoires et soumis un mémoire sur la recherche par l'entremise du CLIUQ dont Jean-Marie Lafortune était le président en 2012-2013. Ce mémoire a été le seul à dégager les enjeux liés à la recherche universitaire. Le SPUQ a aussi fait partie de la délégation de la FQPPU lors du Sommet qui s'est déroulé à Montréal les 25 et 26 février 2013.

Dans la foulée du Sommet, des Assises nationales sur la recherche et l'innovation se sont tenues les 15 et 16 avril 2013, lors desquelles les représentants du milieu universitaire se sont retrouvés fortement minoritaires devant la délégation du milieu de l'industrie.

4.2 Application des conventions collectives

Les négociations concernant l'application des conventions collectives se font dans le cadre des réunions mensuelles du Comité de relations de travail (CRT) qui comprend deux membres du Comité exécutif (Michel Laporte, Pierre Lebuis) en plus d'Alain Brouillard, conseiller juridique de la CSN, et trois représentantes de la direction (Martine Sauvé, Josée Dumoulin et Johanne Corbeil). Habituellement, les problèmes sont réglés par lettre d'entente.

Les modalités de parachèvement de la session d'hiver 2012 ont été établies par une lettre d'entente qui prévoyait le versement au fonds C des professeurs concernés d'une somme de 750 \$ pour chaque cours complété.

Cependant, le temps nécessaire pour le versement de cette somme fut démesurément long, si bien que le Conseil syndical a adopté une résolution blâmant nommément madame Sauvé pour les mesures dilatoires qui ont retardé la conclusion de cette entente.

Griefs déposés en 2012-2013

Au cours de la dernière année, la tendance fut à la judiciarisation des relations de travail. Le SPUQ a dû déposer 18 griefs individuels et 9 griefs collectifs. À titre d'exemple, **le prolongement d'un an, en vertu de la clause 9.15, des contrats des professeures, professeurs non permanents qui se sont prévalus d'un congé pour responsabilité parentale.** À la suite du dépôt d'un grief, le CRT a convenu par lettre d'entente que la professeure, le professeur dans cette situation est libre de refuser le prolongement de contrat et peut demander d'être évalué normalement pour obtenir un renouvellement de contrat ou la permanence. Le non-respect délibéré de la clause 3.13, qui oblige la direction de communiquer au SPUQ toute correspondance adressée aux directions de département et de programme ainsi qu'à un groupe de professeurs, a aussi donné lieu à de nombreux griefs qui se sont réglés par une lettre d'entente dans laquelle l'Université a reconnu avoir été fautive.

Toutefois, trois autres griefs concernant **l'étalement des embauches de professeures, professeurs** ont été plaidés devant un arbitre. Michel Laporte rappelle que le 25 février 2012 le recteur Claude Corbo avait décidé unilatéralement de déroger au calendrier d'embauche autorisé par le Conseil d'administration de l'UQAM; il contrevenait par le fait même à la convention collective. Dans cette cause, l'UQAM était représentée par un cabinet d'avocats externe qui a fait traîner les procédures en multipliant les interrogatoires. L'arbitre a donné raison au grief du SPUQ. Toutefois, la direction de l'UQAM a décidé d'en appeler de la décision.

Un autre **grief sur le dépassement des moyennes cibles aux cycles supérieurs** a été déposé à la suite du constat que la moyenne cible a été largement dépassée à la maîtrise et au doctorat depuis plusieurs années. Le dossier s'est réglé par une lettre d'entente dans laquelle l'UQAM reconnaissait les faits et s'engageait à mener des consultations auprès des programmes et à présenter le dossier à la Commission des études au mois de mars 2013, ce qui n'a pas été fait.

Enfin, nous avons déposé un **grief sur le non-respect de la politique n° 27 sur la probité intellectuelle** à la suite du congédiement d'un collègue accusé de plagiat dans la production d'un manuel scolaire. La politique n° 27 prévoit la constitution d'un comité académique composé de membres internes et externes à l'Université pour mener une enquête objective et faire des recommandations. Or, l'Université a contourné sa propre politique en confiant l'enquête à un groupe majoritairement composé d'administrateurs de l'UQAM qui a conclu que ce manuel n'était pas un document de recherche, ce qui donnait le droit à l'administration de congédier le professeur sans consulter des experts du milieu académique. D'après la FQPPU, il y a une tendance de plus en plus répandue à utiliser ce type de règlement sur la probité intellectuelle (attendons de voir comment l'arbitre interprétera les faits).

Griefs plaidés en 2012-2013

Alain Brouillard, conseiller juridique de la CSN, prend la parole pour parler de la demande du SPUQ en juin 2012 d'avoir la permission d'en appeler de la décision arbitrale qui a autorisé le retrait unilatéral, par l'employeur, des doyennes, doyens de l'unité d'accréditation afin de leur donner le statut de cadre. La permission d'appel a été accordée au SPUQ par la Cour d'appel. La cause sera entendue par trois juges. La date de la procédure n'a pas encore été fixée.

Concernant le grief gagné par le Syndicat des chargées de cours (SCCUQ) contre l'embauche d'un professeur, l'assemblée départementale ne s'était

pas posé la question de savoir s'il y avait égalité des compétences entre la personne chargée de cours de l'UQAM et la candidature de l'extérieur.

Nous avons aussi eu plusieurs dossiers de harcèlement psychologique dont certains ont mené à des griefs. De plus en plus de membres sont accusés de harcèlement psychologique par des professionnels, des personnes chargées de cours ou des étudiants. C'est le bureau de prévention du harcèlement, dirigé par madame Dominique Jarvis, qui reçoit les signalements et qui juge de leur admissibilité avant même d'avoir la version de la personne incriminée. Lorsque le signalement est accepté, la professeure, le professeur visé par ce signalement est avisé par courriel de rencontrer de toute urgence le bureau de prévention du harcèlement. Quant à elle, la personne requérante est affectée à un autre poste dans lequel elle n'aura pas de contact avec le harceleur présumé. Dans la pratique toutefois, le Bureau de prévention tarde à faire le suivi des dossiers. Nous sommes allés en arbitrage pour deux professeurs avec un cas type afin de contester la procédure beaucoup trop longue (le dossier de signalement déposé en octobre 2010 n'avait pas été fermé au terme de 12 mois). Le SPUQ a déposé un grief dénonçant le manque de diligence de l'UQAM dans le traitement des dossiers de harcèlement psychologique ainsi que les torts causés aux professeurs, professeurs impliqués. L'UQAM a plaidé que la politique n° 42 ne fait pas partie de la convention collective et que l'arbitre ne peut pas se prononcer sur son application. Nous attendons la décision de l'arbitre.

La présidente d'assemblée accueille les questions et les commentaires de la salle sur les dossiers présentés.

4.3 Renouvellement des conventions collectives

La parole est donnée au deuxième vice-président Pierre Lebuis.

Vingt-cinq pour cent (25 %) du corps professoral a été embauché après le 1^{er} juin 2009. Donc une (1) personne sur quatre (4) n'a jamais vécu le processus de renouvellement des conventions collectives, soit celle des professeurs et celles des maîtres de langue. Il s'agira de la 12^e convention collective des professeurs depuis 1971 et de la 4^e convention collective des maîtres de langue depuis leur affiliation au SPUQ en 1998.

Un certain nombre d'événements, tels l'élection d'un nouveau gouvernement, la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur, l'annonce de coupures dans le financement des universités, et le changement au rectorat et à la direction de l'UQAM, nous ont incité à ralentir le processus afin d'aller plus à fond sur un certain nombre de dossiers, de mettre en discussion un certain nombre d'aspects, d'inviter des groupes à débattre avec nous d'un certain nombre de questions pour enfin valider au cours de la prochaine année ce qui ressortira de nos échanges.

Travaux effectués en 2012-2013

Nous avons réuni plusieurs groupes, notamment les directions de département et les directions de programmes, pour recueillir leurs expériences dans l'application des conventions collectives. De plus, nous avons mis sur pied un comité d'étude sur l'impact des environnements numériques d'apprentissage (ENA) sur la tâche professorale et poursuivi le comité sur la conciliation vie professionnelle et vie personnelle. Nous avons produit deux numéros du *SPUQ-Négo*. Le premier résume les principaux enjeux qui se dégagent. Les grands axes sont : la consolidation des acquis, l'accroissement du corps professoral et l'amélioration des conditions de travail afin qu'elles soient équivalentes, sinon meilleures, que celles qu'on retrouve dans les autres établissements universitaires. Nous allons clarifier les clauses dont l'application pose problème. Nous allons aussi viser à renforcer la collégialité et la gestion participative, car il faut recentrer la vie universitaire sur les préoccupations académiques.

Nous avons tenu trois débats sur des thèmes précis dans le cadre des réunions du Conseil syndical. Un premier, basé sur le deuxième numéro du *SPUQ-Négo*, s'est déroulé le 21 février 2013 et a porté sur l'articulation entre le plan annuel de travail, l'évaluation, l'acquisition de la permanence et l'obtention de la promotion. Ce débat a permis aux collègues, nouveaux et moins nouveaux, de mieux comprendre les clauses 10, 11, 12 et 13 de la convention collective. Un deuxième, piloté par le comité SPUQ sur les ENA, s'est déroulé le 14 mars 2013 et a permis aux collègues de partager leurs expériences et de discuter des projets pilotes en cours à l'UQAM. Le comité continue son travail et formulera un certain nombre de principes directeurs qui pourront avoir une incidence sur la convention collective, notamment au niveau de la reconnaissance de la tâche, de la propriété intellectuelle et des ressources mises à la disposition du corps enseignant, mais aussi sur la rédaction d'une éventuelle politique institutionnelle sur les ENA. Le troisième débat, qui s'est déroulé le 11 avril 2013, a été préparé par le Comité sur la conciliation entre le travail et la vie familiale et personnelle à partir du bilan que les membres de ce comité ont tiré des six rencontres tenues avec différents groupes au cours de l'année. Quatre grands enjeux se sont dégagés : les congés parentaux et les responsabilités familiales, la santé au travail, le temps et la charge de travail, et la question de l'intégration dans la carrière professorale et des évaluations. Le débat s'est conclu par l'adoption d'une résolution demandant la poursuite des travaux du comité et la réactivation du comité institutionnel sur l'accès à l'égalité.

Enfin, seize (16) assemblées départementales ont invité des membres du Comité exécutif à répondre à leurs questions et suggestions.

Plusieurs membres de l'Assemblée estiment que l'enjeu principal du renouvellement des conventions collectives est le renforcement de la gestion collective de l'université.

13AG401 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2012-2013

ATTENDU le rapport du Comité exécutif présenté en séance par le président du Syndicat;

Sur proposition de Stéphanie Bernstein, appuyée par Doris Jeannotte;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Renouvellement des conventions collectives

Le bilan des activités liées au renouvellement des conventions collectives ayant été intégré au point 4, la présidente d'assemblée propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. États financiers et prévisions budgétaires

6.1 États financiers 2012-2013

Le trésorier, Mario Houde, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Il attire l'attention sur quelques postes budgétaires, puis fait le lien avec le Rapport des vérificateurs. Il indique aussi que la liste des dons et appuis faits par le SPUQ en 2012-2013 se trouve dans le dossier.

13AG402 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par Deloitte, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Proposition de rétablissement du taux de cotisation syndicale à 1,5 %**13AG403 PROPOSITION DE RÉTABLISSEMENT DU TAUX DE COTISATION SYNDICALE À 1,5 %**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU qu'à la suite de la grève de 35 jours du corps professoral lors de la session d'hiver 2009 l'Assemblée générale a résolu d'augmenter de 0,7 % la cotisation syndicale régulière, la portant à 2,2 % à compter du 1^{er} juin 2009 afin de répondre aux besoins financiers récurrents liés à la défense professionnelle de ses membres lors des négociations des conventions collectives;

ATTENDU qu'au 31 mars 2013, le Syndicat a remboursé tous les emprunts qu'il avait contractés afin de verser à ses membres des indemnités de soutien lors de la grève de 2009;

ATTENDU qu'au 31 mars 2013, le Syndicat a reconstitué la réserve non affectée de 1 M\$ équivalente à celle préalable à la grève de 2009;

ATTENDU que c'est à l'Assemblée générale que revient le droit de fixer le taux de cotisation afin de répondre aux besoins de fonctionnement du Syndicat;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

ADOPTE le rétablissement du taux de cotisation syndicale à son niveau historique de 1,5 % à compter du cycle de paie débutant le 13 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Prévisions budgétaires 2013-2014

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2012-2013 et du budget réalisé en 2012-2013.

13AG404 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013-2014

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2013-2014 préparé par le trésorier, Mario Houde;

ATTENDU les explications fournies;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2013-2014, couvrant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13AG405 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE Deloitte, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

Le secrétaire, Louis Martin, fait la présentation de la procédure d'élection.

Sur proposition de Jean-Marie Lafortune, appuyée par Lyne Lefebvre, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'élection, et Marie-Cécile Guillot, qui accepte, est élue secrétaire d'élection.

Sur proposition de Lyne Lefebvre, appuyée par Yves Gingras, André Achim, Rémi Bachand, Paul Eid, Doris Jeannotte, Lyne Lefebvre, Olga Navarro-Flores, Julien Pieret, Carmen Rico de Sotelo, Thérèse St-Gelais, Guy Villeneuve et Brigitte Voyer, qui acceptent, sont élus scrutatrices, scrutateurs.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif, a été insérée dans le dossier de la réunion. La secrétaire d'élection en fait la lecture.

Au Comité exécutif

À la présidence : Michèle Nevert, professeure, Département d'études littéraires

À la 1^{re} vice-présidence Michel Laporte, professeur
École supérieure de théâtre

À la 2 ^e vice-présidence	Pierre Lebuis, professeur Département de didactique
À la 3 ^e vice-présidence	Aucune candidature
Secrétariat	Louis Martin, professeur Département d'histoire de l'art
Trésorerie	Mario Houde, professeur Département des sciences biologiques

Au Conseil exécutif :

Faculté des arts :	Ève Lamoureux, professeure Département d'histoire de l'art
Faculté de communication :	Carey Nelson, maître de langue École de langues
Fac. de sc. politique et droit :	Francis Dupuis-Déri, professeur Département de science politique
Faculté des sciences :	François Bergeron, professeur Département de mathématiques
Faculté des sc. de l'éducation :	Martin Riopel, professeur, Département de didactique
École des sc. de la gestion :	Francisco Villanueva, professeur Département d'organisation et ressources humaines
Faculté des sc. humaines :	Stéphane Bernard, professeur, Département de géographie

Après avoir demandé si d'autres personnes souhaitaient se porter candidates, la présidente d'élection, Lucie Robert, constate que personne ne se porte candidat, candidate. Par la suite, la présidente d'élection met fin à la période de mise en candidature.

Les personnes ayant soumis leur candidature à des postes du Comité exécutif et du Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

Nous passons alors à la période de votation. La présidente d'élection, Lucie Robert, invite les membres du SPUQ à procéder au vote secret, poste par poste, en utilisant des bulletins de vote identifiés selon la dénomination du poste.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par la secrétaire d'élection, les résultats suivants sont proclamés :

Au Comité exécutif

À la présidence : Michèle Nevert

Votes pour : 85
Votes contre : 3
Vote annulé : 0
Michèle Nevert est déclarée élue.

À la 1^{re} vice-présidence : Michel Laporte

Votes pour : 80
Votes contre : 7
Vote annulé : 1
Michel Laporte est déclaré élu.

À la 2^e vice-présidence : Pierre Lebuis

Votes pour : 84
 Votes contre : 3
 Vote annulé : 2
 Pierre Lebuis est déclaré élu.

Au secrétariat : Louis Martin

Votes pour : 82
 Votes contre : 4
 Vote annulé : 2
 Louis Martin est déclaré élu.

À la trésorerie : Mario Houde

Votes pour : 84
 Votes contre : 3
 Vote annulé : 1
 Mario Houde est déclaré élu.

Au Conseil exécutif

Faculté des arts : Ève Lamoureux

Votes pour : 13
 Vote contre : 0
 Vote annulé : 0
 Ève Lamoureux est déclarée élue.

Faculté de communication : Carey Nelson

Votes pour : 10
 Vote contre : 0
 Vote annulé : 0
 Carey Nelson est déclaré élu.

Fac. de sc. politique et droit : Francis Dupuis-Déri

Votes pour : 8
 Vote contre : 1
 Vote annulé : 0
 Francis Dupuis-Déri est déclaré élu.

Faculté des sciences : François Bergeron

Votes pour : 12
 Vote contre : 0
 Vote annulé : 0
 François Bergeron est déclaré élu.

Faculté des sc. de l'éducation : Martin Riopel

Votes pour : 6
 Vote contre : 0
 Vote annulé : 0
 Martin Riopel est déclaré élu.

École des sc. de la gestion : Francisco Villanueva

Votes pour : 23
 Vote contre : 1
 Vote annulé : 0
 Francisco Villanueva est déclaré élu.

Faculté des sc. humaines : Stéphane Bernard

Votes pour : 6

Vote contre : 0

Vote annulé : 0

Stéphane Bernard est déclaré élu.

8. Élections dans les instances académiques de l'UQAM

8.1 Conseil d'administration (2 postes)

8.2 Commission des études (1 poste)

8.3 Sous-commission des ressources (4 postes)

Présentation de la procédure

Le secrétaire du SPUQ présente la procédure afin de procéder à l'élection des membres professoraux dans les instances académiques de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Au préalable, il rappelle que, même s'il s'agit d'une assemblée générale du syndicat, la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où, madame Johanne Fortin, directrice du Secrétariat des instances, est présente.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Marie-Cécile Guillot, appuyée par Guy Villeneuve, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'élections, et Louis Martin, qui accepte, est élu secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Pierre Lebus, Monia Abdallah, Paul Eid, Marie-Cécile Guillot, Doris Jeannotte, Lyne Lefebvre, Olga Navarro-Flores, Geneviève Pagé, Julien Pieret, Carmen Rico De Sotelo, Thérèse St-Gelais, et Guy Villeneuve, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le secrétaire présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par le secrétaire du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir au Conseil d'administration, à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de deux (2) membres professeures, professeurs au Conseil d'administration de l'UQAM

- Corinne Gendron, professeure
Département de stratégie, responsabilité sociale et
environnementale

Yves Gingras, professeur
Département d'histoire

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur, représentant les professeures, professeurs de l'École des sciences de la gestion à la Commission des études de l'UQAM

Magda Fusaro, professeure
Département de management et technologie

Désignation de quatre (4) membres professeures, professeurs représentant les professeures, professeurs de la faculté de communication, de la faculté des sciences, l'École des sciences de la gestion et de la faculté de science politique et de droit à la Sous-commission des ressources de l'UQAM

Faculté de communication

- Martin L'Abbé, professeur
École des médias

Faculté des sciences

- Livain Breau, professeur
Département de chimie

École des sciences de la gestion

- Komlan Sedzro, professeur
Département de finance

Faculté de science politique et de droit

- Pierre P. Tremblay, professeur
Département de science politique

Les candidates, candidats sont ensuite invités à présenter les raisons qui les ont amenés à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

Le secrétaire d'élections expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par la directrice du Secrétariat des instances et par le secrétaire du SPUQ le 8 avril 2013 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

Les personnes représentant les professeures, professeurs au Conseil d'administration et à la Commission des études sont élues par l'ensemble des professeurs, professeures, alors que les personnes représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources sont élues par le corps professoral de chacune des facultés concernées (communication, sciences, sciences de la gestion, science politique et droit).

Les élections se dérouleront en deux étapes. Dans un premier temps, les élections porteront sur les deux (2) postes à pourvoir au Conseil d'administration et sur le poste à pourvoir à la Commission des études. Dans un deuxième temps, les élections à la Sous-commission des ressources se tiendront à l'extérieur de la salle aux endroits désignés pour chaque faculté où il y a élections.

La présidente d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par le secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections au terme de la première étape :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Corinne Gendron :	Votes pour :	66
	Votes contre :	2
	Vote annulé :	0

Corinne Gendron est déclarée élue.

Yves Gingras :	Votes pour :	60
	Votes contre :	6
	Vote annulé :	0

Yves Gingras est déclaré élu.

COMMISSION DES ÉTUDES

Magda Fusaro :	Votes pour :	66
	Votes contre :	1
	Vote annulé :	1

Magda Fusaro est déclarée élue.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par le secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par le président d'élections au terme de la deuxième étape :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté de communication

Martin L'Abbé :	Votes pour :	8
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Martin L'Abbé est déclaré élu.

Faculté des sciences

Livain Breau	Votes pour :	12
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Livain Breau est déclaré élu.

École des sciences de la gestion

Komlan Sedzro	Votes pour :	25
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Komlan Sedzro est déclaré élu.

Faculté de science politique et de droit

Pierre P. Tremblay	Votes pour :	8
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Pierre P. Tremblay est déclaré élu.

La présidente d'élections salue le travail accompli par tous les membres professoraux sortants, notamment la professeure Danielle Pilette et le professeur Guy Villeneuve, et félicite les personnes élues, en même temps qu'elle remercie les participantes et les participants.

La directrice du Secrétariat des instances félicite les personnes élues et remercie le SPUQ pour l'organisation des élections dans le cadre de son assemblée générale.

9. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 16 h 30.

Le président,

Le secrétaire,

Jean-Marie Lafortune

Louis Martin

Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ, jeudi 25 avril 2013)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 14 juin 2012
3. Procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2012-2013, tenue le 23 août 2012
4. SPUQ, projet de résolution : Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2012-2013
5. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013
6. SPUQ, Dons et appuis 2012-2013
7. Deloitte, États financiers du SPUQ (31 mars 2013)
8. SPUQ, projet de résolution : Rapport des vérificateurs
9. SPUQ, projet de résolution : Proposition de rétablissement du taux de cotisation syndicale à 1,5 %
10. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014
11. SPUQ, projet de résolution : Prévisions budgétaires 2013-2014
12. SPUQ, projet de résolution : Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2013-2014
13. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif
14. SPUQ, Liste officielle des candidatures reçues pour les élections dans les instances de l'UQAM